



Rapport du Conseil Municipal du mardi 16 **janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize janvier, à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Gabriac régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Didier BELIERES, Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Madame Julie BOUCAYS, Monsieur Antony MIQUEL, Madame Martine ROGUET, Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Tanguy DECOOL, Monsieur Vincent IEFFA, Monsieur Hervé BESSIERE, Madame Guylaine COURTIAL, Madame Marjolaine CLAMENS

Secrétaire(s) de la séance: Marjolaine CLAMENS

Absents ou excusés :

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers et excuse l'absence de BAYLES Bertrand qui a donné procuration à Madame Sylvette CUDEVILLE pour toute délibération prise au cours de cette séance.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1/ Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté en l'état.
- 2/ Décisions prises dans le cadre des attributions du Maire au cours des deux dernières séances.
- 3/ : Plan de financement Eclairage Public de Ceyrac réactualisé- Délibération
- 4/ Point sur les travaux en cours : à Gabriac et à Ceyrac
- 3/ Divers

Décisions prises dans le cadre des attributions du Maire au cours des deux dernières séances.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal par délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2020 015 du 23/05/2020:

Poteau Incendie route de BERTHOLENE: 3 289.83 € T.T.C.

Mur de la Fontaine de Ceyrac par Pierre Sèche d'OC : 642.00 € T.T.C.

SIGNOVIA Marquage: 2 846.85 € T.T.C.

(réfection des passages piétons dans GABRIAC)

Réparation du tintement des cloches de Ceyrac: 955.20 € T.T.C.

Moteur de volée: 1 920.00 € T.T.C..

Réparation du tintement des cloches de GABRIAC : 962.40 € T.T.C.

Rénovation de l'éclairage public de Ceyrac - Réactualisation des aides et participation du SIEDA DEL_2024_002

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, qu'en fonction des augmentations subies dont le SIEDA a fait part, il y a lieu de réactualiser le plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public du village de CEYRAC tel que détaillé ci-dessous :

	DEPENSES H.T.	RECETTES
aide ETAT		21 096.25
Fonds vert		9 000.00
AIDE SIEDA		15 400.00
RESTE A CHARGE		16 563.75
Total travaux rénovation	62 060.00	62 060.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le plan de financement ci-dessus
- sollicite les aides de l'Etat
- sollicite l'aide du SIEDA,
- charge Monsieur le Maire de signer les pièces relatives à ce projet.

3/ Point sur les travaux en cours

A GABRIAC:

Les travaux ont repris cette semaine.

Eiffage a réalisé la tranchée pour le gainage de la borne électrique. Enedis devrait intervenir semaine 5 soit fin janvier début février.

Vont être disposés prochainement :

- les blocs commandés à Mur de Pierre (CAVALIE Pierre)
- un rack à vélo commandé à ROUMIGUIER à Saint Côme
- le lampadaire commandé à l'entreprise JULIEN
- la boîte à livres (stockée depuis son achat au Garage BOUDOU)
- la table de pique nique

la plaque comémorative va être commandée à ROUMIGIER à Saint Côme.

Les plantations se feront au printemps.

Quelques remarques ont été faites à propos de la liaison douce provenant de la ruelle de et traversant le cd 28 puis le cd 59:

les véhicules descendants qui prennent le CD 59 sont sensés rouler à moins de 30 km heure ce qui n'est pas toujours le cas.

Monsieur le Maire indique que dans la traversée de ce village toutes les mesures de sécurité possibles ont été employées:

- zone 30
- miroirs
- passages piétons
- feux intelligents

A CEYRAC:

La calade derrière l'église prise en charge par EIFFAGE et par la commune pour la somme de 2 748 € T.T.C commandée à Sébastien PARAYRE est réalisée.

Cegelec rebranche les habitations depuis le réseau souterrain réalisé.

L'enlèvement du réseau aérien sera réalisé par Enedis dans un second temps.

5/ Divers

Vente de la dernière Licence IV de la commune acte sous seing privé DEL_2024_001

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lorsque le dernier gérant de l'hôtel Bouloc a été placé en liquidation judiciaire le 12 février 2019, la commune

avait décidé de racheter la Licence IV pour permettre à un éventuel repreneur de l'établissement de pouvoir exploiter ce débit de boisson.

Or depuis cette date, la situation de l'établissement n'a pas évolué et la Licence IV risque de devenir caduque si elle n'est pas exploitée dans les cinq ans soit avant le 12 février 2024.

- Par délibération en date du 21 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente cette licence en priorisant tous candidats sérieux qui auraient un projet sur le village.

- A ce jour un seul candidat s'est manifesté par écrit, la microbrasserie BIBEMUS à GABRIAC. Ce dernier propose de racheter la licence pour la somme de 5 000 €

Compte tenu du fait que le gérant Monsieur Julien BELLENGER, est titulaire du permis d'exploitation délivré par L'UMIH valable jusqu'au 15 juillet 2031,

sachant que la commune reste prioritaire en cas de revente, cette licence étant la dernière existante sur son territoire,

Après en avoir délibéré, conformément aux conditions ci-dessus énumérées,

le Conseil Municipal avec deux (2) abstentions et treize (13) voix pour :

- accepte la proposition de la Micro brasserie BIBEMUS gérée par Monsieur Julien BELLENGER .

- charge Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire de signer les pièces relatives à cette décision par acte administratif sous seing privé et d'enregistrer auprès des services de l'Etat la déclaration de mutation.

La présente annule et remplace la délibération numéro 046 DE en date du 21 novembre 2023 incomplète.

Divers 2

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Madame CARLUS Sandrine Présidente de l'association Aim' ergence palliative intéressée à l'origine par l'Hotel BOULOC pour la création d'une maison d'hôtes palliative qui pourrait héberger de façon temporaire jusqu'à six malades et leurs familles ainsi que des personnes traversant l'épreuve du deuil afin de leur proposer un suivi personnalisé.

La mise aux normes du bâtiment ne leur a pas permis de donner suite.

Elle est à présent à la recherche d'un local susceptible de devenir le siège social de l'association, dans une commune attractive telle que la notre, afin d'y tenir des réunions une fois par mois, ou bien des conférences dans la salle des fêtes de GABRIAC.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

Divers 3

Accompagné de la directrice des services techniques de BOZOULS , de Madame CUDEVILLE Sylvette et de Didier BELIERES, Monsieur le Maire ont étudié la possibilité de créer un cheminement piéton derrière l'école.

Sachant que les nouveaux aménagements prévus devant l'église vont permettre d'éliminer les bites placées devant l'église (qu'il fallait enlever pour les cérémonies.)

Ces dernières seront réutilisées et placées en arc de cercle devant la porte de l'école pour permettre aux enfants de sortir de l'école en toute sécurité.

Un panneau matérialisant l'emplacement du bus et des véhicules des institutrices sera commandé et positionné.

Le marquage au sol des emplacements de parking risque d'en diminuer le nombre. Les pots de fleurs situés à l'entrée afin de dissuader les poids lourds de stationner derrière l'école le weekend seront déplacés.

Il est également proposé l'achat de deux panneaux signalant la proximité de l'établissement scolaire. (route d'Espalion et route de Saint Geniez)

Pour expérimenter ces nouveaux aménagements, une période d'essai avec des barrières est projetée.

Divers 4

Travaux des employés communaux:

- A la Bourgade à Ceyrac, afin de mettre un terme aux récents conflits de voisinage, les gravas qui obstruaient le chemin ont été enlevés par les employés communaux. Ce chemin est très utile au passage des animaux et des piétons. La suite du chemin qui rejoignait la beaucoup plus étroit, fermé depuis fort longtemps, ne permet pas le passage des engins.
- Les panneaux achetées pour indiquer le pont des Moines à la sortie de Gabriac et à Ceyrac, la croix de Saint Hippolyte ont été placés.
- A l'occasion de la Sainte barbe célébrée à l'église de Saint Affrique, la place de l'église a été décapée et recouverte de tout venant.
- Les arbres du champ de Baldit à Gabriac et du parc Rozière à Ceyrac vont être taillés ainsi que la haie située derrière les colonnes de poubelles à Ceyrac Bas.
- l'escalier de l'ancien Presbytère à Ceyrac, glissant en hiver du fait de son exposition en plein nord, va être nettoyé.
- le banc en bois situé route de la gare, à l'embranchement du chemin de la décharge va être remplacé par le banc en pierre entièrement placé devant la maison Barry dans Gabriac.
- le chemin de Bellamenque va être rechargé en tout venant.
- Des coupes d'eau à Saint Affrique vont être réalisées.

Divers 5 :

Travaux d'épaveuse réalisés par l'entreprise Griffoul dans les chemins étroits:

- le chemin de Tripadou (derrière la salette qui descend à Concoin)
- le GR 620 : à Tholet et derrière le calvaire.

Divers 6:

Afin de louer l'appartement de l'ancien Presbytère de Ceyrac, Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise DIAG 12 d'établir un diagnostic énergétique.

Il en coûtera 170 €

Pour le changement complet des radiateurs des deux appartements un diagnostic énergétique sera demandé au SIEDA.

Divers 7

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu le 4 janvier de la part de Marion BERTRAND en charge du traitement de conservation restauration de la Vierge à l'enfant de l'église de Saint Affrique.

L'état de conservation de la sculpture est stabilisé. Les étapes de restauration sont en cours.

Affaire à suivre...

L'entreprise MALBREL de Capdenac, spécialiste en la matière, est venue faire le diagnostic des retables des oratoires situés sur le chemin du calvaire.
(2 oratoires sont classés, 2 autres sont inscrits)
Ces devis permettrons d'etablier les dossiers de demande d'aides.

Divers 8:

Contrats mutualisés avec la Communauté de Commune:

- Concernant la mutualisation de l'entretien des extincteurs, L'entreprise Bouvier d'AURILLAC a été retenue par la communauté de communes .

Le contrat avec LRS dont disposait la commune, a échéance en juin, va être dénoncé par courrier recommandé.

- Le camion balayeuse acheté par la communauté de communes, est intervenu sur la commune. Le travail réalisé est satisfaisant.

Monsieur le Maire propose une intervention d'une semaine par an.

Il en coûtera 400 € par jour.

le conseil Municipal accepte cette proposition.

Cette dépense sera inscrite au budget 2024.

Divers 9:

Dates à retenir:

Voeux de la Communauté de Communes : 25 janvier dans la nouvelle salle sous les locaux administratifs.

Sainte Barbe à Saint Affrique du Causse et salle de GABRIAC: 27 janvier
(Messe à 11 h)

Chemin des moines : réunion le 31/01/2024 à GABRIAC.

Commission communale des impots: 27 février à 10 h salle du conseil

Monsieur le Maire reviens sur les voeux de la commune(ce 5 janvier).

La population s'est déplacée en nombre.

un bulletin municipal sera établi à partir du discours prononcé et des photos de la vidéo montée par Monsieur Bayles 2 ème adjoint.

Divers 10

La commission communication de la communauté de commune a fait parvenir à tous les foyers des 21 communes de la communauté de communes un bulletin d'information concernant le PLUI

la version numérique peut être consultée sur le site de la communauté.

Tout administré disposera ainsi de la possibilité d'écrire à la communauté de commune à ce propos.

Un travail de recensement sera réalisé par la commission urbanisme en réunion du 23 janvier pour :

- " étoiler" les granges susceptibles de changer de destination.

- réaliser l'inventaire du patrimoine culturel et environnemental de la commune.

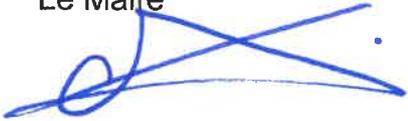
Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose actuellement de 26 hectares constructibles, le futur PLUI ne conservera qu'une hectare par commune environ.

Divers 11

Concernant l'éclairage public le SIEDA a retenu l'entreprise Eiffage pour évaluer l'état de l'ensemble du réseau, établir une cartographie des points lumineux en vue de procéder à leur remplacement au cours du premier semestre de cette année.

La séance est levée à 23 H 20

Le Maire



Nicolas BESSIERE

La secrétaire

Marjolaine CLAMENS.



